

Description

Le ou la médecin homéopathe pratiquent une méthode thérapeutique qui vise à soigner les patients dans leur globalité plutôt que la maladie et ses symptômes. Ils administrent leurs médicaments à base végétale, animale ou minérale, en fonction des réactions personnelles et de la constitution des patients. Ils sont attentifs aux symptômes les plus originaux et les plus particuliers, qu'ils soient physiques, émotionnels ou mentaux.

Leurs principales activités consistent à:

Bilan de santé du patient

- poser de nombreuses questions relatives à l'histoire médicale du patient (vaccinations, prises d'antibiotiques, maladies infantiles, maladies récurrentes, etc.), à sa famille (place dans la fratrie, prédispositions familiales, etc.), à son caractère (manière de réagir dans des situations particulières, influence du temps, etc.), à ses peurs (de la nuit, du sommeil, des chiens, etc.), à ses goûts et dégoûts alimentaires (pour les aliments salés, les laitages, etc.), à ses habitudes (dormir sur le côté, dans l'obscurité totale, etc.), à son tempérament physique (réaction face au froid et à la chaleur, tendance aux récurrences, etc.);
- tenir compte de la manière dont le patient évoque ses symptômes et de l'ordre de présentation suivi;
- effectuer un examen clinique;
- demander si nécessaire des examens complémentaires;
- établir un diagnostic, au besoin à l'aide de répertoires des médicaments et des symptômes;

Traitement et suivi du patient

- prescrire un ou plusieurs remèdes homéopathiques (les homéopathes unicistes administrent un seul médicament à la fois, les homéopathes pluralistes peuvent en prescrire plusieurs), pour permettre au patient de retrouver son équilibre énergétique et son pouvoir d'autoguérison;
- administrer, le cas échéant, un traitement à base de produits pharmaceutiques classiques, hospitaliser le patient ou l'adresser à un spécialiste non homéopathe;
- suivre l'évolution de la pathologie du patient.

Environnement de travail

Les médecins homéopathes travaillent en cabinet privé, seuls avec le patient ou la patiente. Ils collaborent avec la famille du malade et avec d'autres thérapeutes.

Formation

La formation de médecin homéopathe s'acquiert en emploi et par modules. Elle est régie par la Société suisse des médecins homéopathes (SSMH).

Lieu

- Berne, Einsiedeln (SZ) ou La Sarraz (VD).

Durée

- 2 ans de formation de base (minimum 260 heures);
- 1 an d'approfondissement (minimum 100 heures).

Conditions d'admission

- titre de médecin spécialiste reconnu;
- ou diplôme étranger jugé équivalent.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter le site www.orientation.ch/etudes.

Titre délivré

- attestation de formation complémentaire (AFC) en homéopathie, reconnue par la Fédération des médecins suisses (FMH).

Contenu

- cours d'introduction: histoire de l'homéopathie, fondements, contexte;
- notions de base: loi de la similitude, cas cliniques de maladies courantes et petits traumatismes;
- cours de base: étude des remèdes et application de la méthode au traitement des maladies chroniques, cas cliniques de médecine générale, pédiatrie, psychiatrie et gynécologie, journée à l'officine pour se familiariser avec la préparation des remèdes homéopathiques;
- approfondissement: séminaires, études de cas et supervision.

Pour plus de détails sur le contenu du programme de formation complémentaire, consulter le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) www.siwf.ch et le site de l'École romande d'homéopathie uniciste www.esrhu.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Écoute et compréhension d'autrui
- Désir de soigner les autres
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse

Perspectives professionnelles

Les médecins formés à l'homéopathie sont habilités à pratiquer dans le cadre de la médecine de premier recours (avec accent sur l'homéopathie classique) et à utiliser des positions tarifaires spécifiques. Depuis quelques années, le nombre de praticiens qui s'intéressent à l'homéopathie, comme à d'autres formes de médecine naturelle, augmente sensiblement.

Perfectionnement

Les sciences médicales connaissent un développement rapide et important. Les médecins homéopathes, à l'instar des autres praticiens, doivent poursuivre leur formation en permanence et se tenir informés des nouvelles découvertes.

Les titulaires de l'attestation de formation complémentaire en homéopathie reconnue par la Fédération des médecins suisses (FMH) doivent accomplir au moins 8 heures par année de formation continue ou 24 heures par période de 3 ans, dans le cadre de cours reconnus par la Société suisse des médecins homéopathes (SSMH).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Médecin en acupuncture et pharmacothérapie chinoise/Médecin en acupuncture et pharmacothérapie chinoise
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Naturopathe DF/Naturopathe DF
- Thérapeute complémentaire DF/Thérapeute complémentaire DF

Adresses

École suisse romande d'homéopathie uniciste (ESRHU)
La Filature
Chemin de la Condémine
1315 La Sarraz
Tél.: 021 711 55 77
<https://www.esrhu.ch/>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 359 11 11
<https://www.fmh.ch>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 503 06 00
<https://www.siwf.ch>

Société suisse des médecins homéopathes (SSMH)
Secrétariat
Bachtelstrasse 9
8805 Richterswil
Tél.: 079 917 36 54
<https://www.svha.ch/fr/index.php>